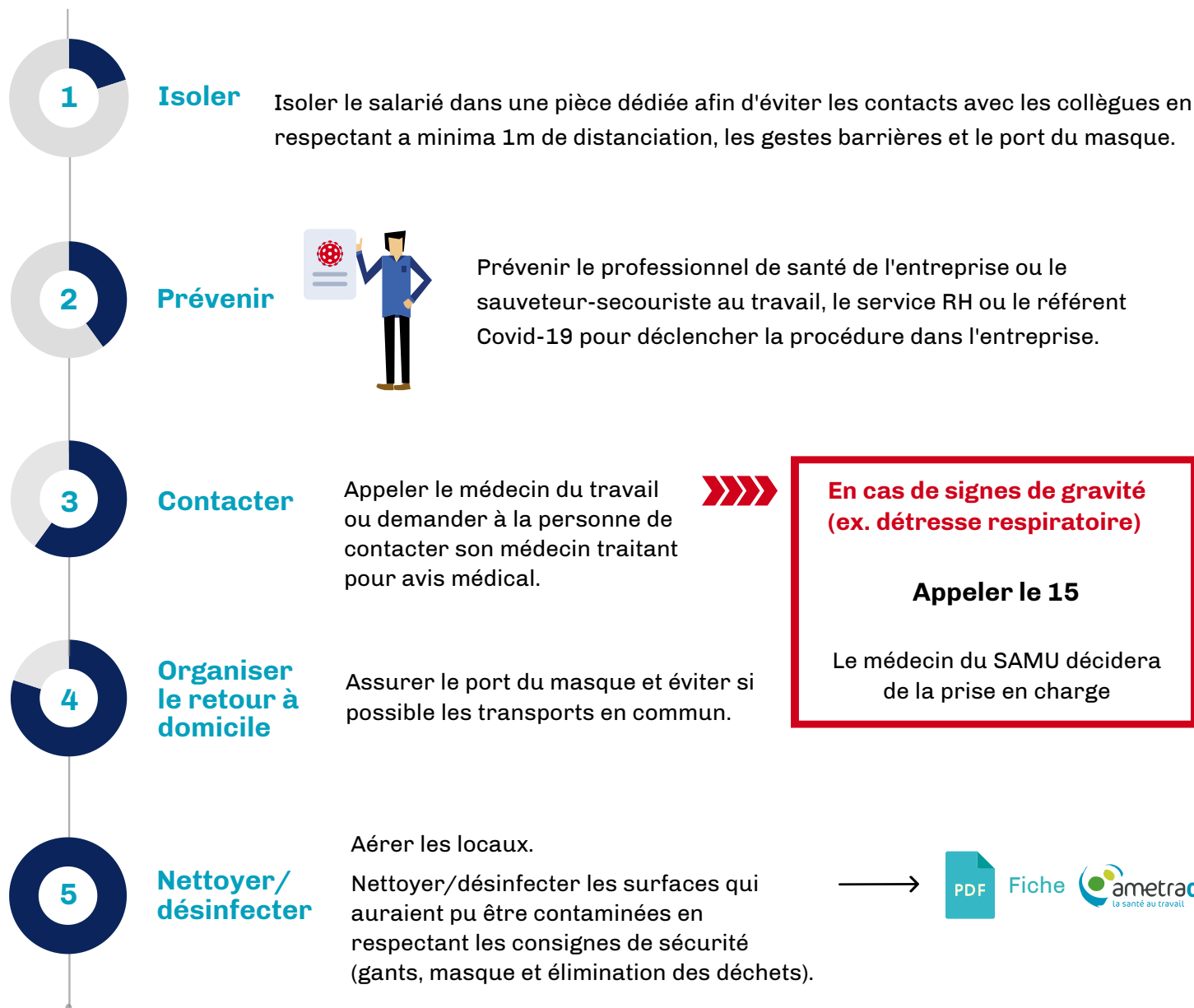


Gestion des cas Covid-19 en entreprise

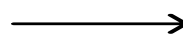
1. Conduite à tenir face à un salarié présentant des symptômes évocateurs de COVID-19



2. Matrice des contacts

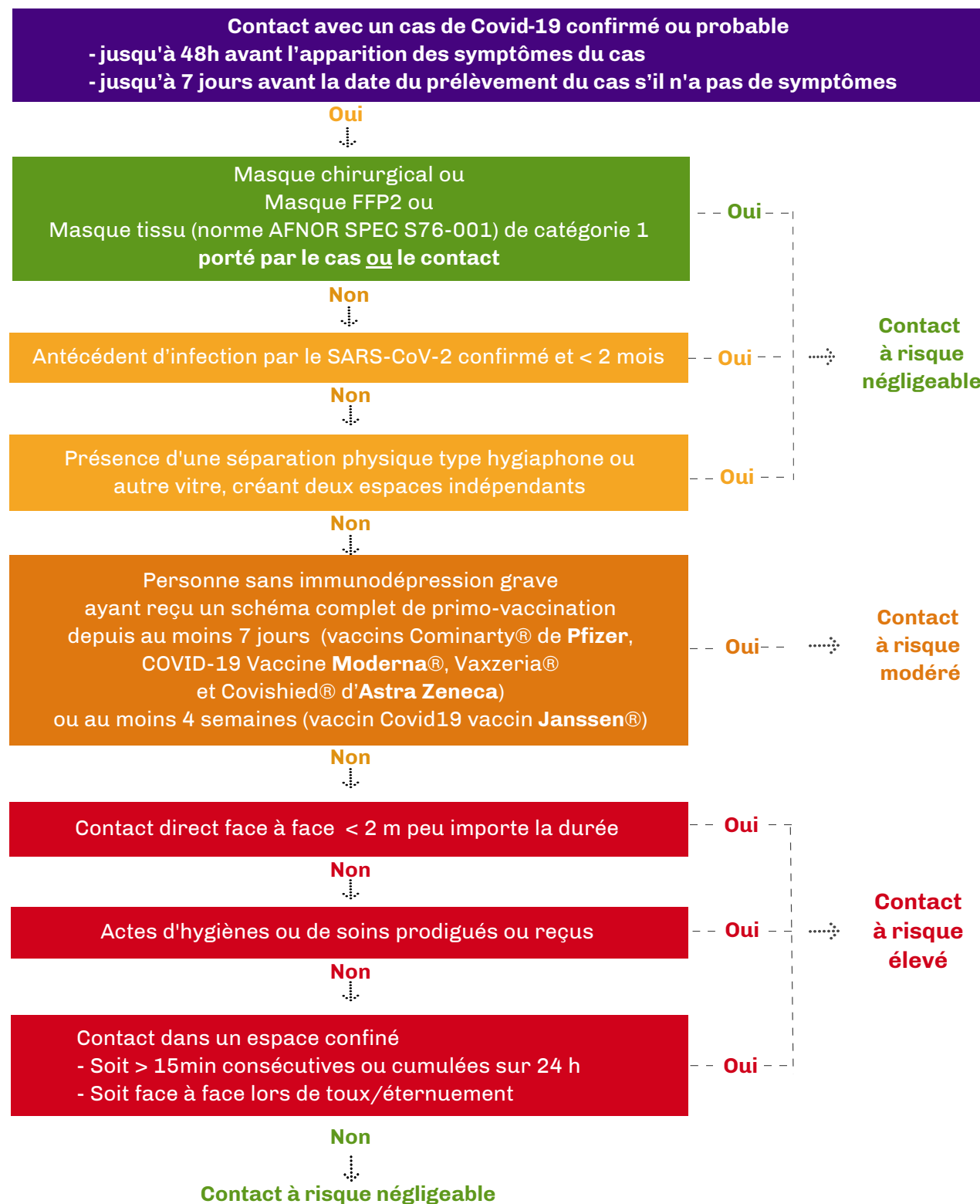
Cet exemple de matrice vous permettra de recenser les contacts entre un cas avéré et d'autres collaborateurs ainsi que leur nature. Elle sera utile aux autorités dans le cadre de l'identification des cas-contacts et au médecin du travail pour le suivi des salariés de votre entreprise.

Lien vers la matrice sur le site ametra06.org



3. Identifier les cas-contacts

L'identification et la prise en charge des contacts "à risque" sont organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance maladie).

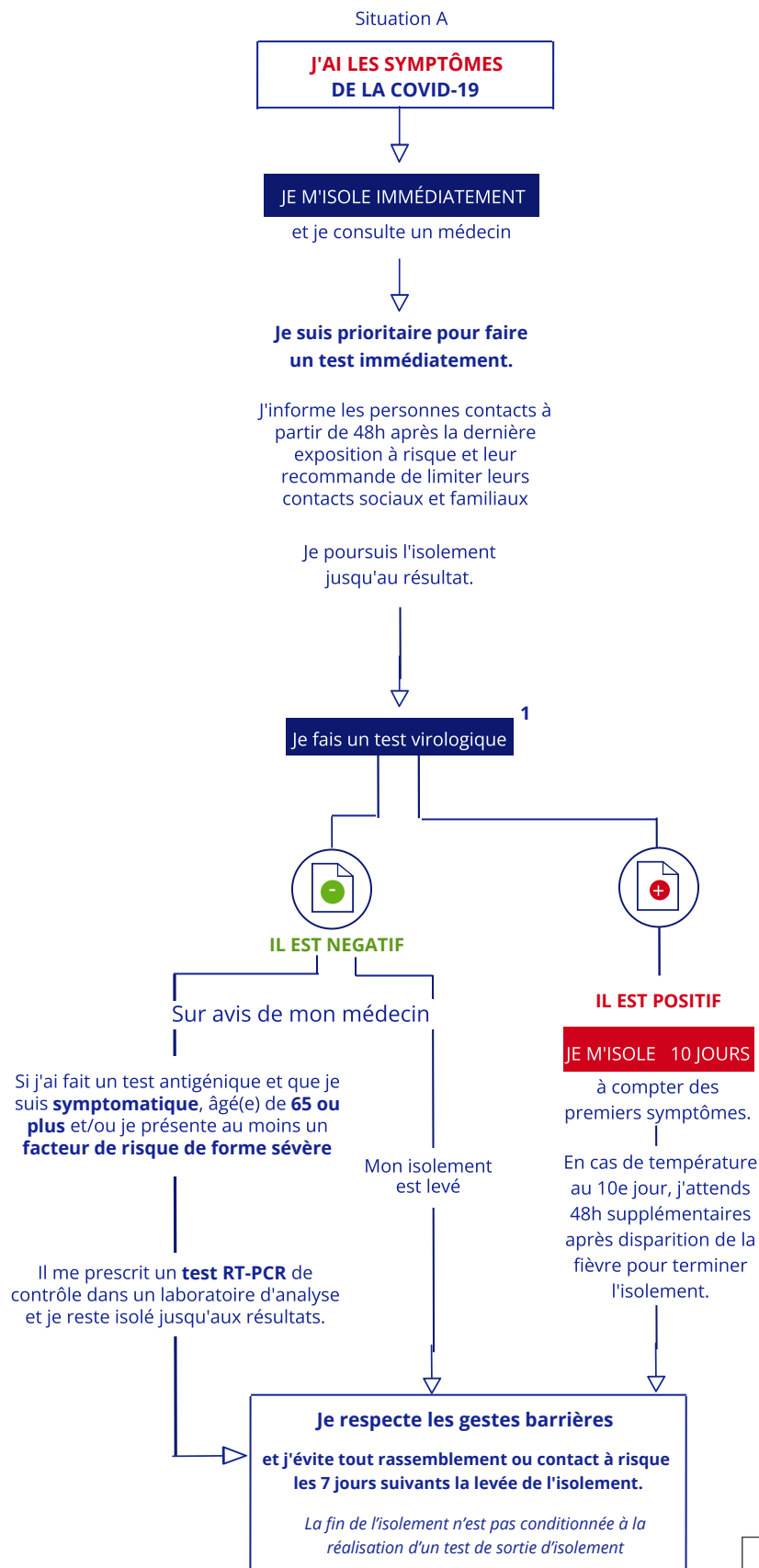


Ces définitions ne s'appliquent pas à :

- l'évaluation des contacts à risque d'un professionnel de santé hospitalier survenus dans un contexte de soins, pour lequel une évaluation spécifique doit être réalisée par le médecin du travail et l'équipe opérationnelle d'hygiène ;
- l'évaluation des contacts à risque dans le milieu scolaire.



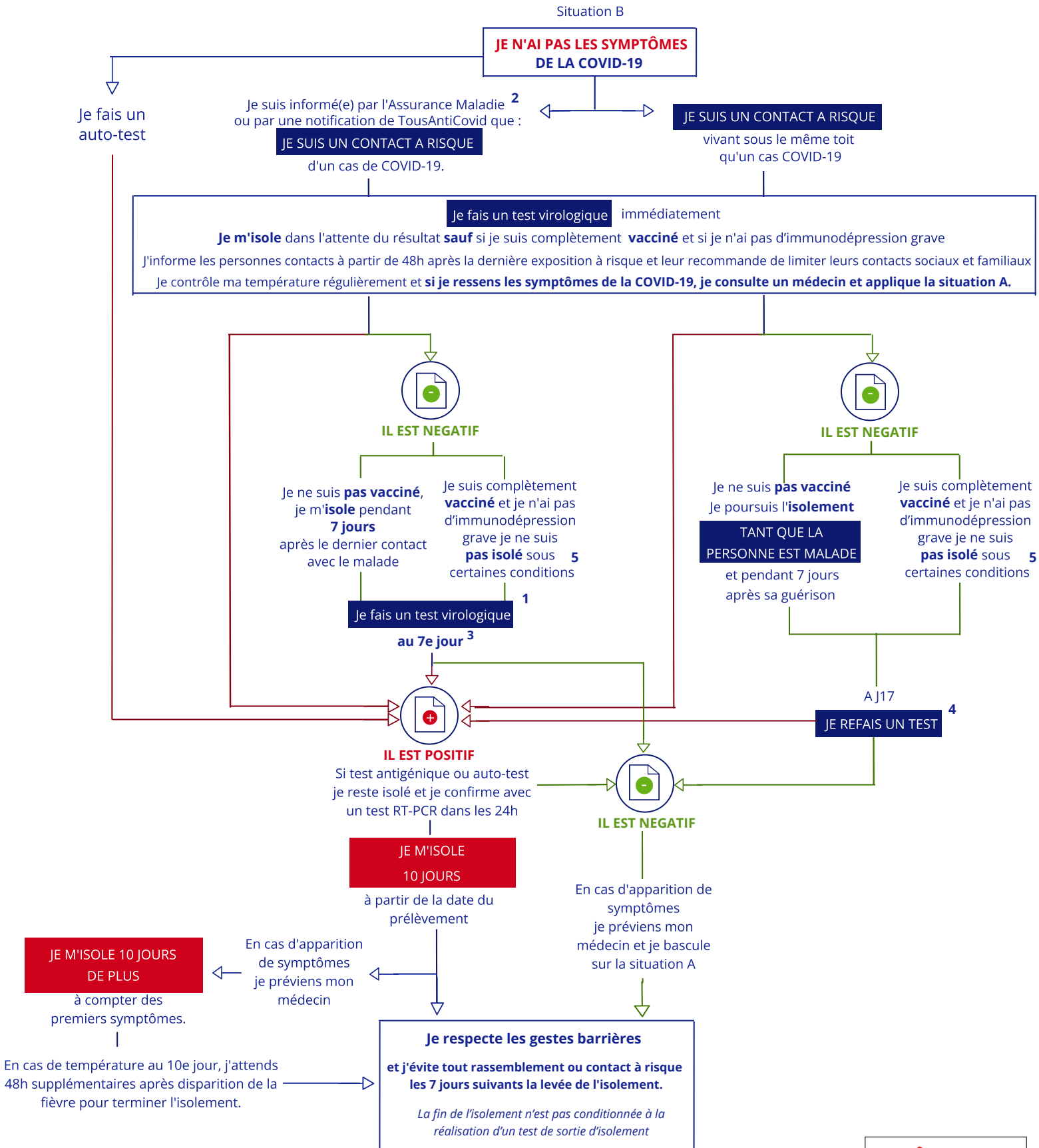
4. Période d'isolement en Situation A : j'ai des symptômes



¹ Test virologique : RT-PCR, RT LAMP ou test antigénique



4. Période d'isolement en Situation B : je n'ai pas de symptômes



¹ Test virologique : RT-PCR, RT LAMP ou test antigénique

² Si je suis informé(e) par un proche qui a la Covid et que j'ai eu un contact à risque avec lui (contact rapproché sans masque par exemple), je limite mes contacts en attendant l'appel de l'Assurance Maladie

³ Si je ne fais pas de test, la quarantaine est prolongée jusqu'à J14.

⁴ Si je ne fais pas de test, la quarantaine est prolongée jusqu'à J24.

⁵ Pas d'isolement pour les personnes ayant un schéma de primo-vaccination complet et pas d'immunodépression grave, dans la mesure de la mise en œuvre stricte l'ensemble des autres mesures barrières et notamment limiter les interactions sociales, éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave, porter un masque de catégorie 1 minimum dans l'espace public et porter un masque au domicile.

